



CIRCULAIRE DE DÉBUT DE SAISON RELATIVE À L'ORGANISATION DES OBSERVATIONS SAISON 2024/2025

DÉPARTEMENTAL 1			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Le test TAISA est obligatoire pour pouvoir prétendre officier en D1 sous la forme suivante :

30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.

Afin de valider leur maintien en fin de saison, les arbitres en position de se maintenir devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire : Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 1, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

Note terrain sur 90

2- Note terrain du référent de la catégorie

3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 2			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
Bonus	/	4	Le test physique des D1 sera également proposé aux D2 et des points bonus au classement seront attribués en fonction du nombre de répétitions validées, comme suit : 30 répétitions – 4 points / 26 à 29 répétitions – 3 points 20 à 25 répétitions – 2 points / Moins de 20 répétitions – 1 point
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient, compris le bonus La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Le test TAISA sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une promotion en D1 sous la même forme que les arbitres D1:

30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.

Afin de valider leur accession en fin de saison, les arbitres en position de pouvoir monter devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire: Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 2, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90
- 2- Note terrain du référent de la catégorie
- 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

Les arbitres D3 Promotionnels, qui ne monteront pas en fin de saison, et qui souhaiteraient candidater à nouveau au titre d'arbitre promotionnel en 2025/2026 devront obligatoirement avoir été présents à l'examen théorique de fin de saison.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	1	90	1 observation de validation des acquis effectuée par un observateur ou un arbitre régional.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut d'« Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.



ARBITRES ASSISTANTS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2	90	2 observations effectuées par un observateur spécifique et un observateur central.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Groupe AAG1: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir dans le groupe AAG1, sans repêchage.

Groupe AAG2: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée dans le groupe AAG1.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90
- 2- Note terrain du référent de la catégorie
- 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.



JEUNES ARBITRES DISTRICT			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2*	90	2 observations effectuées par des observateurs différents.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Le test TAISA est organisé pour les JAD sous la forme suivante: 30 répétitions de 60m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes. Tout arbitre JAD n'ayant pas réussi le TAISA proposé lors du stage des JAD ne pourra prétendre à une candidature à la Ligue.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur ou scolaire démontrant que l'arbitre travaillait ou était en structure scolaire dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra impossibilité de prétendre à une finale de coupe au centre en fin de saison.

La présence au stage de la catégorie sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une désignation à partir des 1/2 finales de coupe Jeunes.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une candidature régionale en fin de saison, sans repêchage.

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

* Devant le besoin de formation des JAD, la CDA décide que deux observations sera la norme. En revanche, il ne sera pas exclu de pouvoir en effectuer davantage si des éléments nécessitent un suivi plus poussé.